

M. GUIEZE

***Etude sur la chapelle dite de Sainte*
Clémence**

Cournols

17 décembre 1963

LA CHAPELLE DITE DE SAINTE CLEMENCE

Son histoire prend date du 18 février 1840.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, quoique bien peu l'ignorent je crois, que l'érection du modeste et plaisant édifice, tant dans son projet que dans sa réalisation, est sans rapport avec le dépôt sous son autel des restes dits «de Sainte Clémence martyre». C'est en l'honneur de la Très Sainte Vierge exclusivement, qu'à l'issue d'une mission prêchée à Cournols, l'idée en fut conçue et rapidement mise à exécution.

Avant d'exposer le peu que l'on en sache, il semble intéressant d'évoquer en quelques lignes ce qu'étaient, à l'époque, le village et les conditions de vie de ses habitants.

Cournols était alors un bourg de la commune d'Olloix, vivant paisiblement, insouciant des luttes politiques qui passionnaient l'opinion publique et auxquelles s'affrontait le roi Louis-Philippe. Dans une aire de construction plus restreinte qu'aujourd'hui, logeaient 320 habitants, soit près du triple de la population actuelle. Sur l'habitat du paysan d'Auvergne au milieu du 19^e siècle, le Professeur Pierre Lafue écrit: " ... c'est le chaume qui couvre ma maison, composée le plus souvent d'une chambre unique qui prend le jour par la porte ou par une seule fenêtre. Dans cet espace malodorant, où stagne une fumée dense, gîte toute une famille qui n'est séparée parfois des animaux que par une barrière à claire-voie. On s'entasse dans des lits clos qui, avec le fauteuil de bois installé près de la cheminée, forment à peu près tout le mobilier» ... (Histoire du peuple Français - Tome III). Il semble cependant, qu'en ce qui concerne Cournols et sa région, les conditions de logement étaient un peu moins rudimentaires. Ce qui reste des maisons de l'époque montre quelles comportaient généralement deux pièces d'habitation au moins, salle commune, et chambre. Ces pièces, surmontées d'un grenier, sont ordinairement au premier étage, au-dessus d'une cave à pommes de terre. On y accédait par un escalier extérieur, d'où l'on dominait le voisinage. Dans la salle commune, la grande cheminée traditionnelle dispensait ses flammes amies, éclairantes et réchauffantes. Les toitures de tuiles rondes, bordées de génoises, étaient déjà aussi nombreuses que les chaumes, sinon plus pittoresques. Il n'existait pas de communication intérieure directe entre l'étable et l'habitation. Les lits - armoires se voyaient sans doute aux altitudes plus élevées, dans les Dôres, et les Dômes; ici, l'ameublement, d'une artisanale rusticité, n'était pas sans caractère.

Chaque famille vivait en autarcie des produits de sa culture. On n'achetait de viande qu'aux grandes fêtes, et les vêtements de travail eux-mêmes étaient tissés au village. Les journaliers agricoles recevaient un salaire quotidien de 1 Fr., porté à 1,25 en 1845. Le kilo de farine coûtait 0,42 Fr., le kilo de pain blanc 0,40 Fr., de pain bis 0,25 Fr., la viande de bœuf se payait 0,90 fr. le kilo, celle de veau et celle de porc 1 Fr. Pour se rendre à Clermont, de St.Amant-Tallende, dans les voitures de l'entreprise Feydin et Borand, il en coûtait 0,75 Fr. (caisse de devant) et 0,60 Fr. (rotonde).

Sur le plan intellectuel, la situation n'était guère brillante. Le pourcentage des analphabètes était élevé, surtout chez les hommes. Il existait bien des écoles rurales, mais elles s'avéraient de

médiocre qualité, «les connaissances des maîtres n'allant pas au-delà d'une pratique tout à fait routinière». L'expression est de M. Gleize, inspecteur des écoles primaires du Puy-de-Dôme, qui, dans un rapport en date du 15 Septembre 1836, (L'histoire vue de l'Auvergne, par Maury, Sève et Chaulenges), déplore au surplus l'absentéisme permanent des deux tiers environ de la population scolaire. Il indique quelles en sont, d'après lui, les causes principales: 1°/ indifférence profonde des habitants des campagnes pour l'instruction. 2°/ Avarice des parents. L'Ecole n'était pas gratuite à l'époque. Au surplus, «l'enfant est impitoyablement arraché aux travaux de l'école pour être chargé de la garde du troupeau». 3°/ Influence de quelques hommes de loi tels que notaires, huissiers etc... A tort ou à raison, ils s'imaginent que lorsque tout la monde saura lire et écrire, il se fera beaucoup d'actes sous seing privé, et que leurs Etudes perdront de leur valeur». Le digne inspecteur ajoute que, selon lui, la diffusion de l'instruction dans les campagnes se heurte également à la sourde opposition de certains membres du clergé rural. J'ignore s'il n'y a là de sa part, quelque esprit de tendance. Quoi qu'il en soit, comme on le verra plus loin, on ne pouvait à l'époque, faire un tel grief à M. l'Abbé Chaput, Curé succursalier de Cournols.

Du point de vue organisation religieuse, la Cure de Cournols n'était alors qu'une succursale de la Paroisse de Montredon.

La château-fort du même nom, dont les ruines de basalte surmontées d'une croix, sont encore visibles sous les ronciers, était au Moyen-Age une puissante forteresse composée d'un donjon carré, d'une haute enceinte ou «chemise», flanquée de huit tours circulaires, et d'une seconde enceinte plus basse, ou «braies». Fief de la Famille de Montgascon au 13^e siècle, il passa en 1266 dans le Domaine des Comtes d'Auvergne. Il fut détruit en 1587, sur l'ordre de Catherine de Médicis, Comtesse d'Auvergne.

Mais, au pied du château, sur la pente méridionale, l'église subsista. Elle était placée sous le Patronage de Saint Jacques et demeura ouverte au culte jusqu'à la fin de la première moitié du 19^e siècle pour le moins. La preuve en est qu'on trouve dans les archives paroissiales de Cournols, un procès-verbal d'érection de Chemin de Croix en cette église de Montredon, daté du 6 novembre 1845, signé de Guillaume Mercier, Vicaire Général à l'évêché, de Jean-Baptiste Duval, Gilbert Begon et Pierre Chaput, respectivement Curés de Montredon, d'Aydat et de Cournols.

L'administration matérielle des Paroisses et Succursales était alors confiée aux Conseil de Fabriques.

Le Conseil de Fabrique de Cournols avait été réorganisé en 1836. Un procès-verbal daté du 14 février et signé de Crouzeix, Maire d'Olloix, en donne la composition: François Chaduc et Jean Broussère, nommés par le Préfet, Julien Veissère, Jean Girard et Jean Broussère (homonyme du premier) nommés par l'Evêque. Un mois plus tard, le 10 avril 1836, le Conseil désignait son Bureau, Julien Veissière, Président, François Chaduc Trésorier, Pierre Chaput Prêtre secrétaire. Le 14 juillet 1838, par suite du décès de Jean Girard survenu le 4 mai précédent, un nouveau membre était désigné: Jean Astier. Le Procès-verbal de nomination est signé de mon ancêtre Guillaume Constant, Adjoint au Maire d'Olloix.

La composition du Conseil de Fabrique n'avait pas varié le 10 février 1840, date de naissance virtuelle de la Chapelle dite de «Sainte Clémence».

Ce jour là en effet, à treize jours de la clôture d'une Mission donnée en l'Eglise de Cournols, l'Abbé Chaput écrivait à Monseigneur Louis-Charles Féron, Evêque de Clermont:

*«Monseigneur,
Désirant laisser à la Paroisse de Cournols un précieux souvenir de la petite Mission que votre Grandeur a daigné nous accorder, et qui déjà nous donne tant de consolation, après m'être concerté avec M. le Supérieur des Missionnaires, nous avons pénétré ne pouvoir mieux remplacer une plantation de Croix que par une Consécration Solennelle de tous les membres de ce cher Troupeau à la Mère de Dieu. Si votre Grandeur approuve notre pieux dessein, le dimanche vingt-trois du présent jour de la clôture des exercices, à l'office de Vêpres, aurait lieu l'inauguration d'une belle statue de la Sainte Vierge qui serait portée processionnellement autour du bourg de Cournols. Un arc de triomphe serait dressé sur l'emplacement que nous avons choisi pour, plus tard, y construire une élégante Chapelle. Jusque là, la statue resterait exposée sur un piédestal, dans l'Eglise. Aussitôt que le temps le permettra, nous mettrons la main à l'œuvre pour cette petite construction. Chaque année à pareil dimanche, aurait lieu une nouvelle procession pour servir d'anniversaire et propager longtemps au milieu de nous un souvenir si consolant. C'est au nom de M. le Supérieur que j'ai pris la liberté de vous adresser la présente. Ces messieurs sont sur pied chaque jour depuis quatre heures du matin et souvent jusqu'à neuf et dix heures du soir au confessionnal. L'infatigable M. Blazin y passerait volontiers toute la nuit. Jugez Monseigneur de l'empressement des braves habitants de Cournols, auxquels se joignent depuis trois jours une multitude de Fidèles de Ponteix, Aydat, Fohet, St. Sandoux. Hier, quoique toutes les croisées de l'Eglise fussent ouvertes, on pouvait à peine respirer. Néanmoins, vos excellents Ouvriers Evangéliques jouissent d'une parfaite santé et me chargent d'offrir à votre Grandeur leur profond respect. Daignez aussi, Monseigneur, agréer les miens et me croire votre très reconnaissant et soumis:*

Chaput, Prêtre.»

Monseigneur répondit par retour du courrier, de sa main:

«Je ne puis répondre qu'à la hâte, Monsieur le Curé, mais je serais désolé dans pas profiter de cette occasion pour vous adresser à vous, ainsi qu'à vos chers Paroissiens, mes bien sincères félicitations. Je suis heureux de savoir que votre zèle et celui de nos chers Missionnaires se traduisent en des fruits abondants de salut. Je vous accorde de grand cœur les autorisations que vous demandez.

Votre affectionné en N. S. Jésus Christ.

Louis-Charles, Evêque de Clermont. II février 1840»

Dès lors, aidé des Missionnaires, l'Abbé Chaput prépara une fort belle cérémonie de clôture. Il lança des invitations nombreuses. L'une d'elles fut adressée à M. le Chanoine Cournols, Vicaire Général à l'Evêché, mais celui-ci dut la décliner:

« Mon bien cher Ami,

J'éprouve un bien grand regret de ne pouvoir me rendre à votre bonne invitation. J'ai des engagements pour dimanche à Clermont, et je ne suis pas libre de suivre la pente du

cœur qui me porterait si agréablement vers vous. Croyez bien que je suis très sensible à votre amical souvenir et que je ferai en sorte de me dédommager plus tard. Faites agréer mes compliments empressés à vos fervents Collaborateurs, ainsi qu'à vos Parents et recevez vous-même la nouvelle assurance de mon bien sincère attachement.

Votre tout dévoué: L. Cournols. Vicaire Général. 17 février 1840»

On verra plus loin pourquoi j'ai cru devoir évoquer l'amitié qui unissait le Chanoine Cournols et M. l'Abbé Chaput.

D'autre part, je crois que nous devons rendre au passage un hommage sincère à la Foi sans faille de nos devanciers qui, en très grand nombre, n'hésitaient pas à accomplir de longs parcours dans la nuit glacée de février pour se rendre aux sermons de Mission.

A travers ses actes et ses écrits, (Il existe de nombreux brouillons de ses homélies et de ses correspondances dans les archives paroissiales de Cournols) M. l'Abbé Chaput nous apparaît comme un Prêtre éminemment dynamique, perpétuellement animé du désir d'étendre la Royaume de Dieu.

Sa dévotion Mariale était particulièrement vive.

Après avoir clôturé la Mission par une consécration solennelle de son «cher Troupeau» à la Très Sainte Vierge, il obtint, avant la fin de la même année, le 16 octobre 1840, l'érection en l'église de Cournols, d'une «confrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie»:

*«Ad perpetuam
Rei memoriam*

*Louis-Charles Féron, par la Miséricorde Divine et l'autorité du Saint Siège Apostolique,
Evêque de Clermont,*

Vu la requête présentée par le Sieur Chaput, desservant de Cournols, au nom des Fidèles confiés à ses soins, à l'effet d'obtenir l'érection de la Confrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie dans son Eglise,

Ayant égard aux bonnes dispositions et saints desirs des suppliants, voulant donner aussi aux Confrères un précis des obligations qu'ils contractent et des grâces qu'ils peuvent espérer, en vertu des pouvoirs qui nous ont été communiqués par N. S. Père le pape Grégoire XVI en date du 13 mai 1834, renouvelés en 1840, Nous avons par les présentes érigé - et érigeons - en ladite Eglise de Cournols, la Confrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, dont le but est d'honorer ce Très Saint Cœur et d'obtenir par ses mérites la conversion des pécheurs.

Nous nommons pour Directeur de la dite Confrérie M. Chaput, Desservant, et ses successeurs légitimes, avec pouvoir d'examiner et de recevoir les Associés. L'argent qui proviendra de la Confrérie sera employé à l'entretien de la Chapelle de la Confrérie et à faire célébrer des Messes pour les Confrères morts ou dangereusement malades.

La fête de la Confrérie sera célébrée le dernier dimanche de l'Epiphanie qui précède immédiatement celui de la Septuagésime. (suit énumération des nombreuses Indulgences

dont pourront bénéficier les confrères) Le Directeur nommera un Conseil de six notables Confrères pour aviser de concert avec eux aux réparations et décorations de la dite Chapelle, dont il confiera les effets aux Bailes et Baillesses qu'il aura choisis avec ce Conseil. Et sera notre présente Ordonnance, lue et publiée au prône de la Messe paroissiale de Cournols. Le dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Clermont le 16 octobre 1840.

Pour expédition, Mercier Vicaire Général.

Déclarons au surplus, à qui de droit, que Nous verrons avec une véritable satisfaction la dite Confrérie affiliée à l'Archiconfrérie établie en l'Eglise N. D. des Victoires de la Ville et du Diocèse de Paris. Un mois plus tard le 20 novembre 1840, l'Abbé Chaput procédait à l'ouverture du Registre d'inscriptions des adhérents de la Confrérie.»

Sur le premier feuillet de ce registre, on lit:

Affiliation à l'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie établie en la Paroisse de Notre Dame des Victoires à Paris, pour obtenir par ses mérites la conversion des pécheurs - Erection Canonique de la susdite Confrérie pour la paroisse de Cournols expédiée de L'Archevêché de Clermont le 16 octobre 1840 et dont l'original a été envoyé le 20 du même mois à Monsieur Dufriche-Desgenettes, Curé de la Paroisse de N. D. des Victoires et Directeur de l'Archiconfrérie, avec la lettre de demande d'affiliation par nous adressée au sus dit Directeur, afin de pouvoir à l'avenir jouir des privilèges et participer aux Indulgences accordées à cette Confrérie par N.S.P. le Pape Grégoire XVI. l'an 1838, le 24 avril.

Signé: Chaput, Desservant de Cournols.

Après réception de la réponse du Directeur de l'Archiconfrérie, l'annotation suivante fut ajoutée:

La paroisse de Cournols a été affiliée à l'Archiconfrérie de N. D. des Victoires la 28 janvier 1841, comme en fait foi la lettre patente qui nous a été adressée par M. Dufriche-Desgenettes, lettre qui doit continuellement rester affichée dans la Chapelle de la Sainte Vierge, après avoir été traduite en français. L'original est renfermé aux archives de la Marguillerie.

Signé : Chaput, Desservant.

Dès le début, le nombre des inscriptions à la Confrérie érigée en la paroisse de Cournols, fut extraordinaire. Il ne saurait être question d'en reproduire la liste ici. Indiquons, simplement qu'elle comporte 622 noms d'hommes et 1 202 noms de femmes.

Les Associés habitaient Cournols, le Mas, Fohet, St Sandoux, Olloix, St Saturnin, St Amant Tallende, Clermont, Chanonat, Chadrat, Prades, St. Nectaire, Freydefont, Le Vernet-Ste Marguerite, Soulasse, Tauves, Le Chambon-sur-Lac, Le Montel de Gelat, Aurières, Picherande, Vodable, Chanat-la-Mouteyre, Baune -le-Chaud, Besse-en-Chandesse, Olliergues, Espinchal, Arconsat, Cournon et Murat-le-Quaire.

Je donnerai cependant la liste des Prêtres, et des Religieuses affiliés, et je citerai quelques membres de familles de notables ayant donné leur adhésion à la Confrérie de Cournols.

Prêtres. Pierre Marie François Fabre, Vicaire d'Allanches (Cantal), Antoine Delbet, Curé de Lastie, Mathieu Pauet, Curé du Chambon, Antoine Savignat, Curé de Murol, Pierre Laporte, Curé de St.Victor, Jacques Mignot, Curé de Fohet, Annet Baffeuf, curé d'Espinchal, Jean-Baptiste Fouilloux, Curé de Chadrat, André Levadoux, Vicaire à St.Sandoux, Guillaume Amblard, Curé de Dausat, Jean Chaduc, Marien Bergeon, Mathias Faucher, Prêtres sans désignation de poste.

Religieuses. Sœurs Catherine Massardier et Jeanne Chotar, de la Communauté de Cournols; Sœur Saint-Louis Roy, supérieure de la Communauté de St.Sandoux, Sœurs Claire - Appoline Berthe - Claire Gauthier - Marie-Jésus Forestier - Marie Pilleyre - Marthe Chanrobert - Geneviève Espinasse - Marie Victoire Faye - Marie-Anne Chaput - de la Communauté de St.Sandoux.

Notables. Jean-Baptiste de Coronini Père et Jean-Baptiste de Coronini Fils, Chambellan de l'Archiduc François-Charles d'Autriche, Ferdinand de Coronini - François de Coronini - Eléonore, née Comtesse Strascoldo - Clémentine de Coronini - Caroline de Coronini - Marianne Comtesse Marcian, tous de Goritz (Italie) (Ville ou mourut Charles X, Roi de France, en 1836) Guillaume de Douevert (Le Chambon) - de Riberolle aîné et de Riberolle-Landrevi (Arconsat) - Anne Marie Thérèse du Puy Montbrun (La Pradat), - Marie Madeleine de Neuville (St.Saturnin)

Si J'ai cru devoir citer ses noms de notables - qui furent certainement de très honorables personnes - ce n'est pas que je sois sensible au prestige de la particule. Pas le moins du monde En montrant que l'Abbé Chaput n'hésitait pas à frapper à toutes les portes, fussent - elles d'accès difficile, - on sait combien les classes sociales étaient encore différenciées à l'époque - j'ai voulu simplement souligner l'entregent, le dynamisme au service de Dieu et de sa Très Sainte Mère, dont savait faire preuve le curé de Cournols.

Sans doute, beaucoup d'inscriptions étaient collectées par les «Desservants» paroissiaux, ainsi qu'en témoigne cette lettre du Curé d'Espinchal, datée du 24 avril 1847, que je transcris en raison de l'émouvante expression de tristesse sacerdotale quelle contient.

«Cher Confrère,

Voilà déjà longtemps que je ne vous ai donné des noms pour augmenter votre catalogue de la Confrérie de N. D. des Victoires. Je désirerais en fournir un plus grand nombre, mais je dois me contenter de peu. En voici donc quelques uns, recueillis depuis peu: (suivent 14 noms) Comme vous le savez, Besse a un nouveau curé qui, je pense, vous est connu. Le mauvais temps m'a empêché aujourd'hui d'aller le voir à l'occasion de la distribution des Saintes Huiles. Il avait invité tout le canton pour cela. J'ignore si d'autres auront manqué de courage comme moi. Déjà, je l'ai vu à Besse même et à Egliseneuve. Les gens de Besse paraissent contents. Pour mon compte, je désire qu'il y soit toujours le bienvenu, pour opérer la bien, si difficile à obtenir. Que Dieu vous conserve un peuple pieux et religieux comme vous l'avez! Je crois que l'esprit de vos gens est bien différent de celui des gens de ma montagne. Je ne vous dis pas cela parce que je

souffre matériellement de la part de mes paroissiens: je suis tranquille au milieu de l'indifférence religieuse d'un grand nombre»

Poursuivant son œuvre, conformément au projet évoqué dans sa lettre du 10 février 1840 à l'Evêque de Clermont, M. l'abbé Chaput obtint, par acte notarié en date du 13 décembre 1841, la concession par la Commune d'Olloix à la Fabrique de l'Eglise de Cournols, d'un terrain destiné à l'édification de la chapelle de la Confrérie. Voici cet acte:

«Par devant Maître Jean-Baptiste Girard, Notaire à la résidence de St. Sandoux, et son Collègue Notaire à St.Amant-Tallende soussignés, ont comparu: Sieur Guillaume Crouzeix, Propriétaire et Maire de la Commune d'Olloix, y demeurant, agissant en vertu de l'arrêté du conseil de Préfecture du Puy-de-Dôme daté du six janvier du présent mois, et annexé aux présentes.

Le dit Sieur Crouzeix, es nom et qualité, fait concession par ces présentes, dès maintenant et pour toujours, à titre gratuit, par forme de donation à la Fabrique de l'Eglise de Cournols, présent et acceptant pour elle, Sieur François Chaduc-Astier, Trésorier de la dite Fabrique, Propriétaire habitant au dit lieu de Cournols, d'un emplacement de terrain communal, appartenant à la section de Cournols, Cne d'Olloix, situé au dit lieu de Cournols, de la superficie d'entour quatre ares, borné au nord et à l'Ouest par le chemin de St.Amant à Cournols et au sud par le jardin du Sieur Prévost, d'un revenu d'un franc. Cette concession est faite ainsi qu'il est dit en l'arrêté ci-dessus relaté, gratuitement et sans aucun prix, pour, par la Fabrique de Cournols, en faire et disposer comme de sa chose propre à partir de ce jour, le dit Crouzeix s'en dessaisissant à son profit pour et au nom de la Cne d'Olloix, en vertu de l'arrêté ci-dessus.»

Ainsi, il est bien établi que la Chapelle dont la flèche effilée émerge de son bosquet de lilas - flèche récemment restaurée mais dont on se prend à regretter l'antique Couverture en dalles de lave - fut bien érigée exclusivement en l'honneur de la Très Sainte Vierge, et pour servir au moins une fois l'an, le dernier dimanche de l'Epiphanie qui précède immédiatement celui de la septuagésime, de pôle de rassemblement et de prière fervente, à la très nombreuse Confrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie.

Il est assez curieux que les archives paroissiales, et notamment les Procès-verbaux des délibérations du Conseil de Fabrique, soient muets en ce qui concerne les circonstances et détails matériels de sa construction. En effet il n'existe aucun devis, aucun mémoire d'entrepreneur, aucune pièce de dépense, aucun reçu ou autre document comptable de quelque nature que ce soit. On peut penser que l'œuvre fut prise en charge financièrement et pratiquement par quelques généreux donateurs demeurés dans l'anonymat. Elle fut vraisemblablement achevée vers le fin de l'été 1842.

Ce n'est qu'un an plus tard, c'est-à-dire au cours de l'été 1843, au plus tôt, que fut placé sous l'autel, dans une chasse en bois doré en forme de cathédrale gothique, un coffret de verre les restes d'une Sainte Martyre romaine prénommée Clémence.

Je dis: un an plus tard au moins, car il résulte d'un document ecclésiastique rédigé en latin et conservé aux archives paroissiales, que les restes dont il s'agit furent exhumés d'un cimetière de Rome, le 1^o mars 1843. Voici la traduction de ce document faite par ma fille Michèle:

«Constantin, du Titre de St. Sylvestre «In capite», Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine; Patrizzi, Vicaire Général de N. S. Père le Pape, Juge ordinaire de la Curie Romaine; à tous et chacun qui liront ces présentes lettres, Nous certifions et attestons que Nous, pour la plus grande gloire du Dieu Tout-puissant, et pour la vénération de ses Saints, avons donné à Monsieur Joseph Dubos, Directeur de la Bibliothèque Catholique en France, le Corps Sacré de Sainte Clémence Martyre, exhumé par Nos soins, sur l'ordre de S. S. N. S. P. le Pape, du cimetière de Cyriaque, voie Tiburtina, le 10 mars 1843, avec une fiole mouillée de sang, et Nous les avons déposés dans un coffret de bois entièrement recouvert d'un papier peint, bien clos, attaché avec une bandelette de soie rouge, scellée de Notre Sceau, et les avons contresignés.

De plus, Nous avons accordé, suivant le pouvoir à Nous donné, la permission de les garder auprès de soi, de les donner à d'autres, de les transporter hors de Rome, et de les exposer à la vénération publique des Fidèles, dans toute Eglise, Chapelle ou Oratoire, mais sans en faire ni l'office, ni la messe, suivant le principe du Décret de la Congrégation des Rites du II août 1691.

En foi de quoi, Nous avons ordonné que soient expédiées ces Lettres en attestation, écrites de Notre main, Confirmées de Notre sceau.

A Rome, en Notre Palais, le 10 mars 1843.»

Au pied de cette attestation, figure la mention suivante de l'Evêque de Clermont:

«Nous avons extrait les susdites Reliques du coffret de bois susdit, et les avons déposées dans un autre coffret de bois doré et empreintes de Notre sceau Episcopal.»

Il n'est question à aucun endroit du coffret, du verre où les restes se voient actuellement.

Pour qui a perçu dès sa prime enfance la dévotion confiante et presque affectueuse, vouée par la plupart des habitants de Cournols à cette Romaine dont on leur assura jadis qu'elle avait affronté le martyre étant encore toute jeune fille, il vient naturellement à l'esprit que beaucoup d'entre eux auraient désiré voir se préciser pour eux le visage de l'héroïne, savoir ce que fut sa courte vie, ce que furent son témoignage, son supplice et sa mort.

Ces éclaircissements, ces précisions, je les désirais moi-même depuis fort longtemps. J'ai tenté de les obtenir, et voici qu'il s'avère aujourd'hui que nul ne sait rien d'elle, hormis son nom. Qui plus est, il n'est pas certain - mais il n'est pas exclu non plus - qu'elle fut martyre. Ces cendres qui reposent sous l'autel de notre Chapelle furent le corps vivant d'une chrétienne de la Rome antique: rien d'autre ne peut être établi.

Je m'explique: je savais au départ que Clémence martyre n'était pas une Sainte prestigieuse, universellement connue. Je pensais cependant qu'une biographie d'elle devait bien exister quelque part. Aussi bien, après avoir consulté pour la forme l'index alphabétique des fêtes de Saints de mon missel, je me suis mis à rechercher et à consulter toutes les hagiographies dont il m'était possible de disposer. D'autres, des Prêtres, des Séminaristes, des Religieux cherchèrent sur ma demande dans les bibliothèques de l'Evêché, des Couvents, des Séminaires. Bien entendu, la monumentale hagiographie du Jésuite Jean Bolland et de ses continuateurs, dite des «Bollandistes» fût particulièrement examinée, de même que le

Martyrologue du Pensionnat St. Joseph (dont on nous lisait des chapitres pendant les repas). En vain. Bien sûr, ces ouvrages font mention de plusieurs Saintes prénommées Clémence, mais nulle d'entre elles ne vécut à Rome du temps des persécutions, ni ne mourut martyre en quelque lieu que ce soit.

Afin d'instruire définitivement la cause, je m'adressai au Vatican en février 1959. Dix mois plus tard, Je reçus la réponse suivante:

«Archivio Segreto Vaticano

1549 Città del Vaticano, le II novembre 1959,

Je vous demande de vouloir bien m'excuser si je répons en retard à votre aimable lettre de Février passé. J'ai examiné avec beaucoup d'attention la question qui vous intéresse, en faisant accomplir des recherches très longues et minutieuses. Je regrette de vous dire que dans les Fonds et dans la Bibliothèque de Nos Archives, on a trouvé aucun renseignement se rapportant à la personne, à la vie et au martyre de Sainte Clémence.

Veillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé Monseigneur Martino Giusti, Préfet.»

Au reçu de cette lettre, la traduction de l'attestation reproduite plus haut était achevée. Aussi sollicitais-je à nouveau Monseigneur Giusti:

«Clermont-Ferrand, ce 15 novembre 1959,

Permettez-moi de vous exprimer très respectueusement ma gratitude pour la réponse en date du II novembre courant, à ma lettre de Février concernant Ste Clémence Martyre. Agréez aussi, je vous prie, mes très vives excuses pour les longues et minutieuses recherches provoquées par ma demande. Je crois bien faire en joignant à la présente la copie d'un document que j'ai découvert récemment et qui est peut-être susceptible de jeter quelque lumière, sinon sur la personne de Sainte Clémence, du moins sur les circonstances de son exhumation et sur le transfert des cendres jusqu'à la modeste paroisse de Cournols.

M'excusant à nouveau, je vous prie très instamment, Excellence, d'avoir pour agréable d'accepter l'expression de mes sentiments très filialement respectueux.»

Monseigneur Giusti me répondit en janvier suivant:

«Cité du Vatican, ce 12 janvier 1960,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 novembre passé, et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt la copie du document que vous avez alléguée, concernant les reliques de Ste. Clémence. Je pense que peut-être vous pourrez avoir quelques renseignements sur la question en écrivant directement à la Pont. Commissione di Archeologia Sacra, qui a son siège au Vicariato di Roma, via Della, Pignia, 13 A,

Je voue prie d'agr er, Monsieur,

Monseigneur Martino Giusti, pr fet. »

Je m'adressai donc   la commission indiqu e, et, le 21 f vrier 1960, je re us les pr cisions suivantes, qui mirent un point final   mes recherches :

«La Civilia Cattolica

Via Di Porta Pinciana, 1

Roma

La Sainte Martyre Cl mence dont il s'agit est un des nombreux corps de suppos s martyres, lesquels, de 1600   1855, ont  t  exhum s des catacombes romaines et consid r s comme des corps de martyres en raison d'indices que l'on croyait alors suffisants, mais qu'on estime aujourd'hui, d'un commun accord, insuffisants. Ils s'en trouve de tr s nombreux dans les diff rentes Eglises d'Europe, honor s d'un culte plus ou moins intense. Sur cet argument, et sp cialement sur la validit  des signes par lesquels on avait retenu de tels corps comme  tant ceux de martyres, j'ai  crit un livre: «sur la question du Vase de Sang» (Rome, Institut d'Arch ologie Chr tienne, 1944) que vous pourrez consulter si vous le voulez.»

Ainsi, en cette mati re comme en toutes autres, l'Eglise fait preuve d'une prudence rigoureuse, et sage, qui force notre admiration et notre reconnaissance car par elle se trouve conserv , intact et inattaquable depuis vingt si cles un patrimoine sacr  qui est notre bien commun.

Les restes dont nous sommes d positaires conservent un myst re tout empreint de religieuse po sie. Chacun de nous, dans le recueillement champ tre du bosquet de lilas, peut  voquer la vie secr te et dangereuse des catacombes, la Foi ardente des premiers chr tiens, versant avec exultation leur sang pour l'amour du DIVIN SUPPLICIE.

Mais, surtout, chacun doit me semble-t-il, se souvenir des foules de nos anc tres, qui vinrent en ce lieu honorer la M re de Dieu, et,   leur exemple, conserver   la modeste Chapelle son vrai caract re de Sanctuaire Marial.

Sur le plan mat riel, on ne sait rien non plus des c r monies, para t-il grandioses, qui marqu rent le d p t des restes en la Chapelle de la Confr rie du tr s Saint et Immacul  C ur de Marie. Les archives paroissiales n'ont rien conserv    ce sujet. La «Semaine Religieuse» ne paraissait pas encore   l' poque, et les journaux de Clermont, consult s aux Archives de la Pr fecture, n'en font pas mention, malgr  leur propension plus marqu e alors qu'aujourd'hui de relater le moindre fait divers. Il est cependant vraisemblable que ces c r monies attir rent un grand concours de peuple, en raison notamment du nombre  lev  des affili s   la Confr rie.

On peut se poser une autre question : qui  tait M. Joseph Dubos, Directeur de la Biblioth que Catholique de France, premier attributaire des restes exhum s, et par quel jeu de circonstances ces restes furent-ils,   tr s bref d lais, d pos s en la Chapelle de Cournols? Je n'ai pas davantage d couvert la r ponse   cette question. Cependant, j'ai  voqu  plus haut l'amiti  qui unissait le chanoine Cournols, Vicaire G n ral,   M. l'Abb  Chaput, cur  de Cournols, c'est

parce que, selon une tradition orale, les restes dits «de Sainte Clémence» furent donnés au second par le premier, qui les tenait donc lui-même, probablement de M. Dubos susnommé.

Telle est la modeste histoire de notre Chapelle, où dort le souvenir d'un passé tout empreint de la piété et de la foi des cœurs simples, et où Marie accueille toujours maternellement ceux qui viennent lui confier leurs difficultés et leurs peines.

Clermont-Ferrand; le 17 décembre 1963.

M. GUIEZE

N.B.

J'ai évoqué plus haut quelques actes de M. l'abbé Chaput, Curé de Cournols de 1828 à 1852.

Pour la petite histoire locale, j'indiquerai les acquisitions immobilières faites par ce prêtre sur le territoire de sa paroisse.

10 juillet 1834

Par devant Maître François Juilhard Notaire à St. Amant-Tallende, de Marie Tixier, fille majeure sans profession, demeurant à Cournols, «une parcelle de jardin à prendre sur toute la longueur de celui-ci, du levant au couchant, de 10 pieds 3 pouces de largeur, (2m 32) à l'aspect de nuit, et de 3m 97 au levant, (entrée sur rue), délimité au nord par le restant du jardin de Marie Tixier, au levant par la rue dite «de la Roche», au midi par le jardin d'Antoine Jamot et la maison de Pierre Chaduc, de nuit par la maison de François Chaduc-Astier. M. l'Abbé Chaput voulant y édifier un petit bâtiment, Marie Tixier l'autorise à ouvrir une fenêtre et un soupirail munis de barreaux - Prix 40 Fr.»

(Il s'agit du terrain où l'Abbé Chaput fit construire la cave du presbytère)

17 juin 1835

Par devant le même Notaire, de Mme Jean Guyot, née Mannay, demeurant à St Amant Tallende, «une Parcelle de 4 ares, où existent deux noyers, sise au terroir des «Chanvres», confinée de jour par Pierre Chaduc et l'épouse de Michel Jaubourg, de midi par la voie commune, de nord et de nuit par Pierre Jamot. - Prix t 150 FR.»

(Il s'agit du jardin du presbytère, aux Chanvres)

21 septembre 1843.

Par devant Maîtres Juilhard et Mège, Notaires à St. Amant-Tallende, de M. Charles-Bernard Prévost, propriétaire, et de Dame Marguerite-Victoire Tuel, son épouse, domiciliés à Cournols, 1°: Une maison composée de cuisine, office, salon, chambres, grenier, cave, bûcher et autres aisances, sise à Cournols, quartier du Terre, joignant de jour et de nuit les voies communes, de nord le jardin de Julien Gauthier et de nuit les héritiers Guyot.» 2°: Un jardin clos de murs, d'une contenance d'environ 8 ares et d'un bosquet attenant à l'aspect du levant, d'entour 2 ares, clos par une haie vive, situés aux mêmes lieux et quartier et séparés de la maison par la voie commune, confinés de nuit par cette voie publique, de midi par la grange de Jean Chaduc et la terre des héritiers de Pierre Chaduc, de jour par une autre terre de ces mêmes héritiers, de nord par la terre de Guillaume Chaduc et par les dépendances d'une Chapelle récemment construite. - Prix 2 000 FR.

(Il s'agit de la maison dite «de la Pompe» et du jardin mis à la disposition de l'instituteur public)

De ses biens propres ainsi définis, M. l'Abbé Chaput a disposé par testament en date du 13 septembre 1849 soit 31 mois avant sa mort survenue le 16 avril 1852.

Ce testament déposé en l'Etude de Maître Juilhard, Notaire à St. Amant Tallende, institue pour exécuteur testamentaire M. l'Abbé Begon, ex Curé d'Aydat, demeurant alors dans sa famille à Laspiaux, Cne d'Arconsat, Art. de Thiers.

M. l'Abbé Chaput lègue tous ses biens meubles et immeubles à sa sœur Marie Chaput, à l'exception: 1° de la maison du jardin et du petit bosquet, situés au quartier du Serra ou Terra, pour être employés à une maison d'école pour l'éducation de la jeunesse de la paroisse (I), 2° du champs des Chanvres, 3° de la cave et ses dépendances sise au lieu-dit La Roche, sauf les fûts de vin qu'elle pourrait contenir, 4° des ornements reliquaires, vases sacrés et linges qui sont sa propriété. Ce legs est fait à la Fabrique de Cournols, à charge pour elle de faire dire au moins une grand-messe par an pour le repos de l'âme du donateur.

(I) on voit bien ainsi, comme je l'ai dit plus haut, que M. l'Abbé Chaput n'était nullement défavorable à la diffusion de l'instruction dans les campagnes.